

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2024**  
**COMMUNE DE NEUF-MARCHE**  
**3<sup>ème</sup> réunion de 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 27 septembre à 20h30 les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Neuf Marché, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Dominique BUT, Maire.

**Présents :** Mmes DERVARIC Martine, BOURGOIN Véronique, LESEIGNEUR Marie-France, GROS Karen

Mrs BANCE Stéphane, BOURDON Zacarie, BUT Dominique, COLLET Frédéric

**Absents excusés :** Mme BOUQUET Amanda pouvoir à Mr BUT Dominique  
 Mr POREZ Jean-Paul pouvoir à Mme DERVARIC Martine

Mrs GREUET Laurent, PEZET Boris,

**Absent :** Mr OUIN Arnaud

**Secrétaire de séance :** Mme GROS Karen

**Date de convocation :** 16 septembre 2024

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 10 AVRIL 2024**

Après lecture ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT CDD DE MADAME DUCROCQ MARION ADJOINT TECHNIQUE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le contrat de travail à durée déterminée de Mme DUCROCQ MARION arrive à échéance au 01 novembre 2024, conformément à l'article 3-3,3° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, tout emploi peut être occupé par un agent contractuel dans les communes de moins de 1 000 habitants et les groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.

Il précise que les besoins de la collectivité ont nécessité la création d'un emploi permanent d'adjoint technique (gestion de la cantine) relevant de la catégorie hiérarchique C et relevant du grade de l'adjoint technique, par délibération en date du 30 juin 2010 à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35<sup>ème</sup> et qu'il n'est pas possible de pourvoir ce poste par 1 fonctionnaire titulaire ou stagiaire.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, Monsieur le Maire propose le renouvellement du contrat à durée déterminée pour une durée d'un an. La durée des contrats successifs ne peut excéder un total de six années. A l'issue de la période maximale de six années, le contrat ne peut être reconduit que par une décision expresse et pour une durée indéterminée, en application de l'article 3-4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

-D'autoriser le renouvellement du contrat à durée déterminée de Mme DUCROCQ Marion agent contractuel sur l'emploi permanent sur le grade adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions de la tenue de la cantine.

A temps complet à raison de 35/35<sup>ème</sup>, pour une durée déterminée d'1 an jusqu'au 31 octobre 2025. Indice Brut 397 Indice Majoré 375.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 12, article 6413 du budget primitif.

**AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE AFIN D'ETABLIR UN BAIL DE LOCATION DU NOUVEAU COMMERCE (Ancienne Boulangerie). ET D'EFFECTUER TOUTES LES DEMARCHES ADMINISTRATIVES.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur VERSTRAERT David sollicite la création d'un commerce (épicerie divers, distributeur de pain, relais colis...) dans le local de l'ancienne boulangerie situé au 2 avenue Abbé Bodin à Neuf-Marché.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité cette décision, et donne l'autorisation à Monsieur le Maire afin de faire établir un bail et d'effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

Le bail sera établi sur la base d'un loyer mensuel d'un montant de 600€, révisable tous les ans. Les charges locatives seront à la charge du locataire (eau, électricité, chauffage).

Il sera établi chez Maître Claude LEFEVRE commissaire-priseur à Gournay en Bray.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de la gratuité d'un trimestre de loyer à la date de signature du bail.

Les membres du Conseil municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité cette décision.

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE BOIS SUR PIED A L'ONF EN FORET DOMANIALE SUR LES PARCELLES n°2.a et 3.u**

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil municipal de la convention établie entre la commune de Neuf-Marché et l'Office Nationale des Forêts concernant les parcelles n°2a et 3u.

Après en avoir délibéré l'ensemble du Conseil municipal donne à l'unanimité l'autorisation à Monsieur le Maire de signer cette convention et d'effectuer toutes les démarches administratives nécessaires en relation avec cette convention.

**REALISATION DE TRAVAUX D'ENTRETIEN DE PERIMETRE SUR LES ACCOTEMENTS DE LA RD1 POUR L'ANNEE 2024**

L'entretien de la végétation sur les accotements de la RD1 est suggéré par l'Office Nationale des Forêts pour l'année 2024 sur les parcelles n° 8-9 et 10.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal approuve cette dépense proposée par l'ONF, conforme au courrier transmis par l'Office National des Forêts, figurant en pièce jointe à cette délibération.

**DEMANDE L'AUTORISATION DE REGULARISER UNE DOTATION D'AMORTISSEMENT SUR LES ANNEES ANTERIEURES.**

Monsieur le Maire demande l'autorisation de régulariser une dotation d'amortissement sur années antérieures.

En effet pour l'inventaire 20422-2019-1, la dotation n'a pas été passée en 2023. Afin de ne pas tronquer la sincérité des comptes 2024, la régularisation se fera en opération non budgétaire par le SGC.

Après en avoir délibéré l'ensemble du Conseil municipal, accepte à l'unanimité la nécessité de régulariser les amortissements des années antérieures, et autorise le comptable à procéder aux écritures d'ordre non budgétaires suivantes :

Débit au compte 1068 pour 700.56€

Crédit au compte 280422 pour 700.56€

**DELIBERATION AUTORISANT MONSIEUR LE MAIRE A DEMANDER LE FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTAIRE ET SIGNER LE REGLEMENT D'ATTRIBUTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 4 RIVIERES.**

Monsieur le Maire donne lecture de la décision prise par la Communauté de communes des 4 rivières de la mise en place d'un fonds de concours communautaire à destination des communes de moins de 1000 habitants.

L'aide financière attribuée est fixée à 10% du montant total des travaux H.T.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de faire la demande du fonds de concours communautaire et de signer le règlement d'attribution avec la Communauté de Communes des 4 rivières. Après en avoir délibéré l'ensemble du Conseil municipal accepte à l'unanimité.

**DELIBERATION AUTORISANT MONSIEUR LE MAIRE A CREER UN REGLEMENT INTERIEUR DU CIMETIERE DE NEUF-MARCHE**

Monsieur le Maire donne la parole à Mesdames DERVARIC Martine et BOURGOIN Véronique qui expliquent les démarches mises en route suite au constat d'abandon de cinq concessions délivrées « à perpétuité » à la fin du XIXème siècle, dans le cimetière communal, et fortement dégradées.

Ces démarches et leur protocole rigoureux ont montré la nécessité de rédiger un règlement intérieur ayant pour vocation de refléter les textes de loi en matière de pratiques funéraires (droit à l'inhumation, affectation des terrains,...), et d'assurer l'application de ces normes et procédures tout en garantissant la sécurité, la salubrité et la tranquillité publique des lieux de sépulture. Le règlement intérieur du cimetière explique clairement les obligations qu'il impose et se veut le guide de conduite de tous ceux qui se rendent au cimetière.

Les différents chapitres du règlement intérieur du cimetière de Neuf-Marché sont alors soumis à l'avis des membres du Conseil municipal.

Après avoir entendu cet exposé l'ensemble du Conseil municipal délibère et accepte le règlement intérieur du cimetière de Neuf-Marché.

**DELIBERATION AUTORISANT MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER TOUS LES DOCUMENTS CONCERNANT LA DELIMITATION DE PROPRIETE RELEVANT DU DOMAINE PUBLIC.**

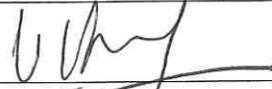
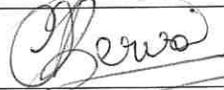
Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer tous les documents concernant la délimitation de propriété relevant du domaine public.

Après en avoir délibéré l'ensemble du Conseil municipal accepte à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H45

Au cours de cette réunion, les délibérations suivantes ont été prises : n°2024-018, 2024-019, 2024-020, 2024-021, 2024-022, 2024-023, 2024-024

## Liste des présents

Mme BOURGOIN Véronique	
Mme LESEIGNEUR Marie-France	
Mme DERVARIC Martine	
Mr POREZ Jean-Paul pouvoir à Mme DERVARIC Martine	
Mme GROS Karen	
Mr BUT Dominique	
Mme BOUQUET Amanda pouvoir à Mr BUT Dominique	
Mr COLLET Frédéric	
Mr BOURDON Zacarie	
Mr BANCE Stéphane	